

# « Sauveteur Secouriste du Travail en Agriculture » stage de « recyclage obligatoire \* »

**Jeudi 19 novembre 2020 de 8 h 30 à 17 h 30**

en salle, Maison de l'agriculture de Chartres

**\* Ce stage ne concerne que les titulaires du SSTA (ou autre brevet de secourisme)**

**\*Rappel : La remise à niveau est « obligatoire » 1 jour tous les 2 ans pour conserver la validité de votre certificat de secouriste du travail SSTA**



**Public :** Titulaires du certificat S.S.T.A. ou A.F.S. (équivalent / pompier) ou personne ayant déjà suivi une formation de plus de 2 jours en Sauveteur-Secourisme depuis moins de 3 ans.  
Session ouverte à tous les salariés agricoles (adhérents Asa ou non).

**Programme :** Rappels, informations et exercices pratiques en salle.

- ✓ Protéger la victime, examiner, faire alerter, secourir.
- ✓ Pratique des gestes qui peuvent sauver, adaptés à la blessure.
- ✓ Risques spécifiques à l'agriculture.

**Intervenant :** Gilles BRETON conseiller de Prévention / Santé Sécurité au travail à la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire.

## Conditions financières et **procédure d'inscription Ocapiat :**

- Formation prise en charge par la chambre d'agriculture, l'ASA et **OCAPIAT \***,
  - **Le Salaire** est obligatoirement maintenu par l'employeur.  
32 € seront remboursés à l'employeur par l'ASA (sous condition : salarié adhérent ASA).
  - **Les Frais de formation** (intervenant, salle, documents ...) :  
sont pris en charge par OCAPIAT \*, la chambre d'Agriculture et l'ASA.
  - **Le déplacement (co-voiturage demandé) et le repas du midi du salarié sont pris en charge par l'ASA si le salarié participant est adhérent de l'ASA 28.** (cotisation ASA de 32 € pour 2020).
  - Nous nous limitons aux **10 premiers salariés inscrits**.
  - **Inscription par l'employeur suivant la procédure OCAPIAT \* / sur le site internet Ocapiat :**
    1. **Créer le compte « employeur »**,
    2. **Puis choisir les « Formations de l'offre OCAPIAT 2020 » et le centre de formation « chambre depart.d'agriculture d'eure et loir »**,
    3. **Sélectionner** le thème de la formation « **3871 - Sauveteur Secouriste du Travail (SST - MAC) – Recyclage** » (session du 19 novembre 2020 / Chartres) »,
    4. **et Inscrire le salarié sur la formation choisie.**
  - Une confirmation / mail sera adressée au salarié inscrit et à son employeur.

\* **OCAPIAT :** OCAPIAT remplace le Fafsea.

Modalités de prise en charge de cette formation suivant conditions OCAPIAT / 2020  
(voir site : [ocapiat.fr](http://ocapiat.fr))